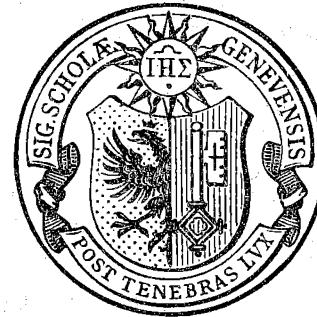


UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1910-11

Ouverture : 15 Octobre 1910. — Clôture : 22 Mars 1911

(Dernier terme d'inscription aux cours : 15 Novembre)

2^{me} EDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1910

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1910-11

Ouverture : 15 Octobre 1910. — Clôture : 22 Mars 1911

(Dernier terme d'inscription aux cours : 15 Novembre)

2^{me} EDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1910

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1910-11

Le semestre commencera le 15 octobre 1910, et sa clôture aura lieu le 22 mars 1911.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

Les cours commenceront le 25 octobre.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1910-1911, est composé de :

MM. Edouard MONTET, *Recteur* ;
Albert MAYOR, *Vice-Recteur* ;
Paul MORIAUD, *Secrétaire* ;

et de

MM. Charles-E. GUYE, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Charles SEITZ, Doyen de la Faculté des Lettres et des
Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Georges FULLIQUET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Charles-E. GUYE, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	33.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse.</i>	2 h.
[Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.]	33.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures et vendredi, à 10 heures.	33.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i> [Complément du cours.]	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	33.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures</i> (avec l'assistant).	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	17.

	Salle
<i>Géométrie projective.</i>	4 h.
Samedi, à 10 heures.	33.
<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieure :</i>	
<i>Théorie des équations</i> (chapitres choisis).	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	33.
<i>Géographie physique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.
M. Charles-E. Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.	
<i>Chimie organique</i> , 2 ^{me} partie (en vue du Doctorat et du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste).	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Gr. Amph. Ecole de Chimie.	
<i>Exercices pratiques de chimie inorganique</i> (complément du cours).	
Une après-midi par semaine.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> dans les laboratoires de chimie inorganique et de chimie organique.	
Tous les jours. (S'adresser au professeur.)	

M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie théorique.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 h.	Ec. de Chimie. Amph. de Chimie spéciale.
<i>Exercices pratiques de chimie physique.</i> — Une après-midi par semaine.	
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Louis Duparc , prof. ord.	
<i>Minéralogie</i> (cristallographie).	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 4 heures.	Ecole de chimie. P. A.
<i>Description des minéraux.</i>	4 h.
Lundi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie analytique</i> (analyse technique).	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Ecole de Chimie.
<i>Gîtes métallifères.</i>	4 h.
Vendredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	3 h.
Jeudi, de 2 à 5 heures.	Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Laboratoire de recherches pour la minéralogie et la pétrographie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	
M. Louis Chavanne , prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i> — Pharmacie.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Chimie alimentaire.</i>	3 h.
Mercredi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 10 h.	Ec. de Chimie.
M. Emile Yung , prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	Aula.
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours.	

	Salle	
M. Maurice Bedot , prof. extr.		
<i>Zoologie générale</i> (Bionomie).	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		30.
M. Robert Chodat , prof. ord.		
<i>Botanique</i> . — Morphologie, anatomie et physiologie.		
Systématique des Thallophytes.	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h.		Aula.
<i>Bactériologie et fermentations</i> .	2 h.	
Mardi et vendredi, à 6 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie</i> . — Tous les jours.		
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours).		
Une demi-journée, mercredi ou jeudi,		Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations</i> . — Tous les jours.		Inst. de Botanique.
M. Alfred Lendner , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie</i> .	2 h.	
Lundi et vendredi, à 8 heures.		Institut de Botanique.
<i>Pathologie végétale</i> .	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		Institut de Botanique.
M. Charles Sarasin , prof. ord.		
<i>Géologie</i> .	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.		30.
<i>Laboratoire partiel</i> . Deux matinées au choix.		
<i>Laboratoire complet</i> . Tous les matins, de 8 h. à midi.		
<i>Répétitoire de géologie</i> .	1 h.	
Samedi, à 8 heures.		Labor. de Géologie.
M. Théodore Flournoy , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale</i> .		
<i>Histoire et philosophie des sciences</i> .	2 h.	
Vendredi et samedi, à 5 heures.		30.
M. Edouard Claparède , prof. extr.		
<i>Psychologie expérimentale</i> . — Introduction ; problèmes et méthodes ; perception ; mémoire ; idéation.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		30.

	Salle	
<i>Exercices pratiques</i> .		2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
<i>Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie</i> .		
(S'adresser au professeur.)		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Emile André , D ^r ès sc.		
<i>Parasitologie zoologique</i> .	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		30.
M. Georges Baume , D ^r ès sc.		
<i>Métallurgie ; métallographie</i> (avec démonstrations pratiques).	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
M. Alphonse Bernoud , D ^r ès sc.		
<i>Histoire de la physique au XIX^e siècle</i> .	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		44.
M. Antoine Bron , D ^r ès sc.		
<i>Les pierres précieuses</i> . — Propriétés physiques, chimiques des minéraux précieux. Gisements. Valeur commerciale.	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
M. Humbert Cantoni , D ^r ès sc.		
<i>Analyse chimique par les méthodes gravimétriques</i> .	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
M. Jean Carl , D ^r ès sc.		
<i>Les problèmes de la biologie expérimentale</i> .	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		30.
<i>La distribution géographique des animaux terrestres et d'eau douce (zoogéographie)</i> .	1 h.	
Jeudi, à 6 heures.		30.
M. Léon-W. Collet , D ^r ès sc.		
<i>La sédimentation</i> .	1 h.	
Jeudi, à 2 heures.		Labor. de Géol.
<i>Les grandes lignes de la géographie physique de l'Europe</i> .	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		Labor. de Géol.

M. G. Court , D ^r ès sc.		
<i>Pharmacopées de langue anglaise.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer après entente avec les étudiants.)	Ec. de Ch.	
M. Ernest Durand , D ^r ès sc.		
<i>Chapitres choisis de chimie industrielle.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P.A.	
M. Henryk Golblum , D ^r ès sc.		
<i>Analyse qualitative basée sur la théorie des ions.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
<i>Les principes et méthodes de l'électrolyse.</i>	1 h.	
Jedi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
M. Edouard Mallet , D ^r ès sc.		
<i>Méthode d'identification judiciaire. Anthropométrie, dactyloscopie, etc.</i>	2 h.	
Jour à fixer ultérieurement.	44.	
M. Alfred Monnier , D ^r ès sc.		
<i>Chimie agricole.</i>	1 h.	
Jedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
M. Arnold Pictet , D ^r ès sc.		
<i>Morphologie et classification des insectes.</i>	1 h.	30.
Lundi, à 6 heures.		
<i>Biologie des insectes.</i>	1 h.	30.
Vendredi, à 4 heures.		
M. Michel Plancherel , D ^r en phil.		
<i>Potentiel newtonien et théorie des équations intégrales.</i>	4 h.	33.
Lundi et vendredi, de 5 à 7 heures.		
M. Auguste Rilliet , D ^r ès sc.		
<i>Les méthodes en chimie organique.</i>	1 h.	
Mardi, à 2 heures.	Ecole de Chimie.	
M. René de Saussure , D ^r en philos.		
<i>Géométrie cinématique.</i>	2 h.	33.
Mercredi et vendredi, à 3 heures.		

M. Otto Scheuer , D ^r ès sc.		
<i>Chimie physique appliquée.</i>	1 h.	
Samedi, à 3 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
M. Arthur Schidloff , D ^r ès sc.		
<i>Conférences de physique appliquée. — Moteurs hydrauliques et thermiques.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.	34.	
M. Camille Servettaz , D ^r ès sc.		
<i>Les plantes de grande culture : leur origine, leurs variations, leur emploi, à la lumière des théories modernes de l'hérédité.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.	44.	
M. Emile Steinmann , D ^r ès sc.		
<i>Courants alternatifs.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.	44.	
M. Louis Viret , D ^r ès sc.		
<i>Schizophytes (Algues bleues, Bactériacées).</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.	30.	
M. Thadée Warinsky , D ^r ès sc.		
<i>Prospection des gisements aurifères.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	
M. Adam Wroczyński , D ^r ès sc.		
<i>Théorie des gaz.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.	

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles; elle prépare aux examens du diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les Etudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux².

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

1. D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

2. Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyses des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année¹; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Dentrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 11 décembre 1899, que l'on se procure auprès du Secrétaire de l'Université.

1. Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantage à choisir la session d'octobre, qui leur permet d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestres, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Charles SEITZ, Doyen.

M. Jules Nicole, prof. ord.

Salle

Interprétation d'auteurs grecs. — Athénée : *Textes choisis* (Programme de la licence). — Euripide : *Hécube* (Programme de la licence).

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.

46.

Histoire littéraire. — Les poètes lyriques et les poètes élégiaques jusqu'à la fin de l'époque alexandrine.

2 h.

Vendredi et samedi, à 10 heures.

45.

Paléographie grecque. — Introduction. Déchiffrement de textes.

1 h.

Mercredi, à 10 heures.

58.

M. Paul Oltramare, prof. ord.

Interprétation d'auteurs latins. — Catulle. — Quintilien : *De l'Institution oratoire*, livre II. — Properce : *Élégies*, livre III.

4 h.

Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.

45.

Histoire de la littérature latine. — La prose latine sous Néron et sous les Flaviens.

2 h.

Mercredi, à 5 et 6 heures.

47.

Histoire des religions. — Les Romains.

2 h.

Mardi et samedi, à 2 heures.

46.

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Le roman moderne (XVII ^e -XIX ^e siècles).	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i> — Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 24].	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
M. Alexis François , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Les tendances lexicographiques de la langue littéraire du XVI ^e siècle à nos jours.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Questions de grammaire, étudiées dans les textes des grammairiens.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> (Explication des auteurs de la licence.) — Amyot : <i>Pericles</i> et <i>Fabius Maximus</i> . — Furetière : <i>Le Roman bourgeois</i> .	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature espagnole.</i> — Le théâtre.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Introduction ; les consonnes.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication de la <i>Vie de saint Alexis</i> , poème français du XI ^e siècle (éd. G. Paris).	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication des <i>Rime</i> de Pétrarque (éd. Carducci et Ferrari ; Florence, Sansoni).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.

M. Emile Redard , prof. ord.	
<i>Littératures anglaise et allemande.</i> — Shakespeare, sa vie, son temps et ses œuvres (dramatiques, épiques et lyriques). — Découvertes et études les plus récentes. — Le chancelier Bacon, sa grandeur, sa légende. — Goethe, son œuvre, son génie, ses deux siècles.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférences (auteurs anglais).</i> — Interprétation et commentaire de <i>The Merchant of Venice</i> , de <i>Hamlet</i> et de <i>The Sonnets</i> , de Shakespeare.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférences (auteurs allemands).</i> — Interprétation et commentaire de <i>Faust</i> (1 ^{re} et 2 ^{me} parties) et de <i>poésies lyriques</i> , de Goethe.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	46.
M. Ferdinand de Saussure , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 11 heures.	57.
<i>Introduction à la grammaire historique de l'allemand et de l'anglais.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.	57.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi, à 3 et 4 heures.	46.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Philosophie.</i> — La morale de Kant et les tendances de la morale contemporaine.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie et d'histoire de la philosophie.</i> Lecture et interprétation de <i>l'Essai sur les données immédiates de la conscience</i> , de M. Bergson (Paris, F. Alcan). — Dissertations et discussions.	2 h.
Vendredi, à 2 heures et samedi, à 3 heures.	47.

	Salle
M. Adrien Naville , prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — I. Logique.	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	46.
Vendredi, à 4 heures.	57.
M. Paul Duproix , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Les principaux systèmes modernes. Leurs bases philosophiques.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement. Le problème mathésionomique.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles. — Bibliographie de langue française ; œuvres d'éducation sociale. Etat de l'enseignement dans les différents pays (Visites d'établissements scolaires).	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>J.-J. Rousseau et ses disciples.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Richelieu et Rohan ; la guerre de Trente ans.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Chroniques et mémoires du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Institutions politiques.</i> — Le régime féodal.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie.</i> — Chartes latines et françaises du moyen âge.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.

	Salle
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Les sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1848 à 1859.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 25].	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Origines et développement des droits populaires à Genève et dans les cantons de l'ancienne Suisse.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Lundi, à 4 et 5 heures.	50.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
M. Edouard Naville , prof. extraord.	
[Suppléant : M. Waldemar Deonna , D ^r ès lettres.]	
<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec depuis ses origines jusqu'au milieu du V ^e siècle.	2 h.
Mardi et samedi, à 5 heures.	46.
M. William Rosier , prof. ord.	
[Suppléant : M. Emile Chaix , privat-docent].	
<i>Géographie économique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	46.
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.

M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Grands noms, grandes étapes. Améliorations matérielles et hygiène morale. Les trusts, le paupérisme, le luxe.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Systèmes politiques.</i> — Après la Réforme du XVI ^e siècle. Révolutions anglaise, américaine et française. Les temps actuels.	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	47.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	45.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — Cours général : La production et la circulation.	3 h.
Vendredi, à 10 h. et à 3 h., et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — La monopolisation capitaliste de l'industrie et du commerce et le socialisme.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
M. Eugène de Girard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Période antérieure au XVIII ^e siècle.	3 h.
Mardi, à 4 heures, mercredi et jeudi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Statistique.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Finances publiques.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	57.
<i>Conférence spéciale de finances publiques.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence de statistique.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	57.

M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman: Colonies. Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature arabe sous les Omiades et les Abbassides.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>L'Islam et la civilisation musulmane.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique. — Cours inférieur.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
<i>Cours supérieur.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Daniel Bersot , lic. ès sc. soc.	
<i>Histoire du journalisme.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	17.
<i>Conférence.</i>	
Vendredi, à 2 heures.	17.
M. Lucien Cellérier.	
<i>Introduction à la Science pédagogique ; le but et l'objet de l'éducation.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
M. Louis-Frédéric Choisy , lic. ès lettres.	
<i>Explication d'auteurs anglais.</i> — Chaucer (The Prologue of the Canterbury Tales).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	55.
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	17.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>De Officiis.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	17.

	Salle.
M^{lle} Susanne Elkan , lic. ès lettres.	
<i>Explication et commentaire d'auteurs allemands de la licence</i> : Friedr. Hebbel: <i>Agnès Bernauer</i> , drame. — Scheffel: <i>Ekkehard</i> , roman (fragments). Samedi, à 10 heures.	1 h. 47.
M. Adolphe Ferrière , lic. ès sc. soc.	
<i>Pédagogie : l'École nouvelle</i> . — Aperçu historique. Les éléments de la psychologie génétique. L'éducation intellectuelle et morale à l'école nouvelle. Mercredi, à 5 heures.	1 h. 46.
M. L. Hersch , lic. ès sc. sociales.	
<i>La division sociale du travail</i> (étude de sociologie économique). Mardi, à 2 heures.	1 h. 45.
<i>Introduction à l'étude des sciences sociales</i> (objet ; méthode, lois, écoles ; problèmes pratiques). Samedi, à 2 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence</i> . Mardi, à 5 heures.	1 h. 47.
M. Georges Karadjian , lic. ès sc. sociales.	
<i>L'évolution politique et sociale de la Russie au XIX^e siècle</i> . Samedi, à 5 heures.	1 h. 45.
M. Otto Karmin , D ^r en philos.	
<i>Psychologie sociale</i> (chapitres choisis). Mercredi, à 3 heures.	1 h. 47.
<i>Interprétation de sociologues allemands</i> : Max Stirner : <i>Der Einzige und sein Eigentum</i> (Reclam, 3057-60). Lundi, à 3 heures.	1 h. 47.
M. Grégoire Liwchitz , lic. ès sc. sociales.	
<i>Répétitions d'histoire de la philosophie</i> . — La philosophie grecque et la philosophie du moyen âge. Lundi et mercredi, à 2 heures.	2 h. 47.
M. André de Mâday , D ^r ès sc. politiques.	
<i>Introduction à la sociologie théorique</i> . Mardi, à 2 heures.	1 h. 47.

	Salle
<i>Philosophie du droit</i> . Lundi et mercredi, à 2 heures.	2 h. 45.
<i>Législation ouvrière comparée</i> . Mardi, à 10 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence de législation ouvrière comparée</i> (complément du cours). Jour et heure à fixer avec les étudiants.	1 h.
M. Albert Malsch , lic. ès lettres.	
<i>La doctrine pédagogique de Herbart et ses applications</i> . Lundi, à 6 heures.	1 h. 46.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs scandinaves</i> : Auguste Strindberg : <i>Fran Fierdingen och Scharbäcken</i> . Vendredi, à 4 heures.	1 h. 45.
M. Jean-Jacques Monnier , lic. ès lettres.	
<i>Les Etats des Habsbourg et la formation territoriale de la monarchie autrichienne</i> . Vendredi, à 5 heures.	1 h. 47.
M. Edmond Monod , lic. ès lettres.	
<i>Esthétique musicale</i> . — Schubert et le style descriptif. Mercredi, à 5 heures.	1 h. 57.
M^{me} Dora Pasmanik , D ^r en philosophie.	
<i>Lecture analytique des « Parerga » et « Paralipomena », de Schopenhauer</i> (traduction française d'Auguste Dietrich). Mercredi, à 2 heures.	1 h. 47.
<i>Les syndicats de producteurs et les trusts</i> . Mardi, à 3 heures.	1 h. 47.
M. Gonzague de Reynold , D ^r d'Université.	
<i>Histoire de la culture artistique et intellectuelle en Suisse</i> . I. L'époque héroïque de la vieille Suisse (1450-1550) ; l'humanisme ; le Concile de Bâle, les Platner, Egidius Tschudi, Simler, Conrad Gessner, Nicolas de Wyl, etc. Les artistes : Manuel Deutsch, Friess, etc. Les chants de guerre. Les villes patriciennes. Mardi, à 5 heures.	1 h. 45.

II. <i>Cours pratique</i> : essai d'une méthode d'enseignement de l'histoire suisse.	1 h.	46.
Mercredi, à 4 heures.		
M. Frédéric Roget.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h.	47.
Lundi et mercredi, à 4 heures.		
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h.	55.
Vendredi et samedi, à 3 heures.		
M. Antonino de Stefano , D ^r ès lettres.		
<i>Le pragmatisme philosophique.</i>	1 h.	30.
Mardi, à 5 heures.		
M. Georges Thudichum.		
<i>Prononciation et diction françaises. Phonétique.</i>	2 h.	48.
Mardi et vendredi, à 4 heures.		
<i>Séminaire de français moderne</i> [Voir p. 25].	2 h.	48.
Mardi et vendredi, à 5 heures.		
M. Henri Vulliétty , lic. ès lettres.		
<i>Histoire de l'art.</i> — L'art dans les pays du Nord depuis les van Eyck.	2 h.	46.
Lundi et samedi, à 4 heures.		
<i>Conférence.</i> — Questions de critique d'art et d'esthétique.	1 h.	45.
Mardi, à 4 heures.		
M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales.		
<i>Philosophie des sciences sociales.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 6 heures.		

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.		
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 6 heures.		
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 6 heures.		

M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 5 heures.		
M. Louis Zbinden , privat-docent.		
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.	57.
Mardi, à 4 heures.		
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Mercredi, à 3 et à 4 heures.		E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 5 heures.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 3 heures.		
M. Albert Sechehaye , D ^r en phil., privat-docent.		
<i>Éléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 4 heures.		
<i>Phonologie.</i>	1 h.	17.
Vendredi, à 4 heures.		
M. Georges Thudichum , privat-docent.		
<i>Diction et prononciation françaises.</i> — Phonétique.	2 h.	
I. Etude pratique des sons du français.		
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.		
Mardi et vendredi, à 5 heures.		48.
M. Charles Bally , D ^r en philos., privat-docent.		
<i>Stylistique française.</i>	1 h.	48.
Jeudi, à 11 heures.		

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

Traduction de textes allemands.

Lundi, à 3 heures.

1 h.

57.

M. Alfred Mercier, lic. ès lettres, privat-docent.

Stylistique (basée sur la traduction en français d'auteurs anglais). Henry James : *A little Tour in France.*

1 h.

57.

M. Albert Roussy.

Stylistique (basée sur la traduction en français d'auteurs russes).

1 h.

Mardi, à 6 heures.

57.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

M. Alfred Juvet, Dr en philos.

Exercices pratiques de français destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.

1 h.

Samedi, à 5 heures.

47.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 26 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Econo-

mie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1911 du 16 juillet au 30 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Louis REHFOUS, Doyen.

M. Ferdinand Gentet , prof. ord.	Salle
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.	48.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Droit civil</i> — Les obligations en droit suisse et en droit français.	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français</i> — Livres I et II du Code civil.	2 h.
Vendredi, à 10 h., et samedi, à 8 h.	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i> — Organisation judiciaire.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Louis Rehous , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Cours général, y compris le droit relatif aux sociétés par actions et le droit de change.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 10 h.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.
<i>Code civil suisse.</i>	
I. Droit des personnes et de la famille.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 5 heures.	49.

	Salle
II. Propriété et droits réels (1).	2 h.
Mardi et jeudi, à 8 heures.	50.
<i>Code civil allemand.</i> — Livre IV. Droit de la famille.	2 h.
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Personnes et famille.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
IV. Successions.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Droit romain</i> (Pandectes). — Partie générale.	3 h.
Jeudi et vendredi, à 8 h., vendredi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques sur l'ensemble du droit privé. Travaux écrits.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — Programme spécial au Bureau du Caissier-comptable.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies. Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Procédure civile romaine.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	49.
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue judiciaire.

(1) Ce cours est facultatif. Il ne fait pas partie du programme régulier des études.

	Salle
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — <i>Cours général</i> : La production et la circulation.	3 h.
Vendredi, à 10 et à 3 h. ; samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — La monopolisation capitaliste de l'industrie et du commerce et le socialisme.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Lundi, mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 9 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Lundi, mercredi, à 9 h., mardi et jeudi, à 10 h.	44.
III. <i>Sachenrecht</i> (en allemand).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, à 11 heures.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht</i> für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten (en allemand).	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	49.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public et administratif fédéral suisse.</i> — Les compétences de la Confédération (suite). Les droits constitutionnels. Les organes et pouvoirs de la Confédération.	
Appendice : Eléments de droit public cantonal genevois.	4 h.
Mardi et vendredi, à 2 et 3 heures.	48.
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures, samedi, à 8 et 9 heures.	49.

	Salle
M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> (Droit germanique : droit public).	3 h.
Jeudi, à 8 h., mercredi, à 11 h., et vendredi, à 8 h.	49.
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts</i> (en allemand).	4 h.
Jeudi et samedi, à 2 et 3 heures.	49.
<i>Code civil allemand. II. Recht der Schuldverhältnisse.</i> (En allemand.)	5 h.
Jeudi à 9 h., vendredi et samedi, à 9 et 10 h.	17.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	5 h.
Mardi, à 8 et 9 h., mercredi, jeudi, vendredi, à 8 h.	17.
<i>Code civil allemand. Buch V. Erbrecht</i> (en allemand).	3 h.
Mercredi, jeudi, vendredi, à 9 heures.	50.
M. Victor Bruns , prof. ext.	
<i>Histoire du droit romain</i> (en allemand, sans la procédure civile).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts.</i>	2 h.
III. Obligationenrecht (en allemand).	
Mardi et mercredi, à 8 heures.	44.
<i>Exegetische Uebungen im römischen Recht</i> , mit schriftlichen Arbeiten.	2 h.
Lundi, à 4 et 5 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb , Dr jur.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	17.
M. Frédéric de Rabours , lic. jur.	
<i>Les avocats académiciens au XIX^e siècle.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	48.

	Salle
M. Mohammed Fahmy , lic. jur.	
<i>Situation internationale de l'Égypte.</i> (Etude d'histoire diplomatique et de droit international).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	44.
M. Edouard Folliet , lic. jur.	
<i>Les bilans des Sociétés anonymes au point de vue juridique et comptable.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	48.
M. Maxime Haissly , lic. jur.	
<i>La femme mariée dans le Code civil suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	48.
M. Henri Hayem , Dr jur.	
<i>Répertoire sur les obligations en droit français et en droit fédéral.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 4 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE ¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (successions). — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit civil suisse [semestre d'hiver] : Obligations, droit des personnes et de la famille; [semestre d'été] : Droit des successions (ou droits réels). — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été]. — Droit international.

TROISIÈME ANNÉE

Droit romain (partie générale) [semestre d'hiver]. — Code civil français. — Droit civil suisse [semestre d'été] : Droits réels ou successions. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international public.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. == Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	E. Borel A. Gautier	49 48	V. Bruns P. Moriaud A. Gautier L. Rehfsous A. Baumgarten	44 49 48 50 17	V. Bruns P. Moriaud A. Gautier	49 49 48	H. de Claparède P. Moriaud L. Rehfsous A. Baumgarten	49 48 50 17	H. de Claparède P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17	E. Borel A. Martin	49 48
9	A. Martin G. Meumann L. Rehfsous	48 44 50	P. Moriaud A. Martin G. Meumann A. Baumgarten	49 48 44 17	P. Moriaud A. Martin G. Meumann A. Baumgarten	49 48 44 50	G. Meumann A. Martin H. de Claparède A. Baumgarten	49 48 17 50	P. Moriaud A. Martin H. de Claparède A. Baumgarten	49 48 17 50	E. Borel A. Martin H. de Claparède L. Rehfsous	49 48 17 50
10	G. Meumann L. Mégevand M.J. L. Rehfsous	49 M.J. 48	P. Moriaud L. Rehfsous G. Meumann	49 48 49	G. Meumann L. Rehfsous	49 48	P. Moriaud L. Rehfsous G. Meumann	49 48 44	E. Milhaud A. Martin H. de Claparède	30 48 17	E. Milhaud L. Rehfsous H. de Claparède	30 48 17
11	Ch. Borgeaud F. Gentet G. Meumann	49 48 44	Ch. Borgeaud F. Gentet G. Meumann	49 48 44	H. de Claparède F. Gentet G. Meumann	49 48 44	V. Bruns P. Moriaud G. Meumann	49 47 44	V. Bruns E. Milhaud P. Moriaud A. Caleb	49 46 48 17	E. Milhaud L. Mégevand M.J. L. Rehfsous A. Caleb	46 M.J. 48 17
2	P. Moriaud	49-50	E. Borel 2 ¹ / ₂ G. Meumann	48 49	P. Moriaud	49-50	H. de Claparède	49	P. Moriaud E. Borel	49-50 48	H. de Claparède	49
3			E. Borel G. Meumann	48 49			H. de Claparède	49	E. Borel E. Milhaud	48 30	H. de Claparède E. Milhaud	49 57
4	Ch. Borgeaud V. Bruns M. Haissly H. Hayem	50 17 48 49			H. Hayem	49	E. Folliet H. Hayem	48 49	Ch. Borgeaud M. Fahmy	49 44	Ch. Borgeaud F. de Rabours	49 48
5	Ch. Borgeaud V. Bruns	50 17			L. Rehfsous	49			L. Rehfsous	49		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Georges FULLIQUET, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Psaumes.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de l'Exode.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe sous les Omiades et les Abbâssides.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>L'Islam et la civilisation musulmane.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
M. Hippolyte Balavoine , prof. ord.	
<i>Le fait moral</i> , études positives.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices de diction et d'improvisation.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.

M. Marc Doret , prof. ord.	
<i>Histoire générale des Missions évangéliques.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Catéchèses.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	Rue Calvin, 7.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — I. Les expériences chrétiennes.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
II. La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<i>La doctrine moderne de Dieu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Le christianisme et l'Eglise au moyen âge.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>La vie et l'œuvre de Théodore de Bèze, conseiller des Eglises réformées et successeur de Calvin.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	28.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Exégèse du livre des Actes des Apôtres.</i>	3 h.
Mardi, à 2 h., vendredi, à 9 h. et 11 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Les Evangiles synoptiques.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	28.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>Histoire de la Théologie contemporaine.</i> — L'Ecole critique allemande, ses principaux représentants et leurs œuvres.	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE (M. le prof. M. DORET).

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. Jules Nicole, prof. ord.		
<i>Lectures grecques.</i>	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		29.
M. Paul Oltramare, prof. ord.		
<i>Patristique latine.</i>	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		29.
M. Henri Rœhrich, pasteur.		
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		28.
M. G.-Pierre Hochreutiner, D ^r ès sciences.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		29.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		29.
M. Félix Falk, D ^r en philos.		
<i>La philosophie juive du moyen âge. — 1^{re} partie: De Saadia à la période aristotélicienne.</i>	1 h.	
Mardi, à 4 heures.		28.
<i>La Kabbale, son histoire et ses doctrines.</i>	1 h.	
Samedi, à 4 heures.		28.
<i>Histoire de la littérature juive. — Depuis la fin du moyen âge jusqu'aux temps modernes.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 4 heures.		28.
M. Georges Berguer, D ^r en théologie.		
<i>Psychologie religieuse: Principes et méthodes. Eléments fondamentaux de la vie religieuse.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		28.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes¹.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28		G. Fulliquet	28	E. Montet	29
9	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy P. Oltramare	28 29	E. Choisy E. Montet	28 29		J. Breitenstein	28	E. Montet	29
10	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29		H. Balavoine	28		
11	E. Montet	28	J. Breitenstein E. Montet	28 29	E. Montet	28		J. Breitenstein	28	J. Nicole	29
2	E. Rochat	28	J. Breitenstein	28	E. Rochat	28		H. Rœhrich	29		
3	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28		
4	F. Falk	28	G. Fulliquet E. Montet	28 29	F. Falk	28		E. Montet F. Falk	29 28	F. Falk	28
5	G. Fulliquet	28	G. Berguer	28	G. Fulliquet G. Hochreutiner	28 29		E. Choisy E. Montet	28 29	G. Hochreutiner	29

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D^r Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

M. le D^r **Sigismond Laskowski**, prof. ord.

Anatomie normale de l'homme. — Anatomie générale. 6 h.
— Appareil de locomotion. — Ostéologie, Ar-
thrologie, Myologie.

Tous les jours, à 3 heures.

Ec. Méd.¹
Gd Amphith.

Exercices pratiques de dissection.

Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Ec. Méd.

Conférences pratiques d'anatomie normale. 6 h.

Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.

M. le D^r **Auguste Eternod**, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 h.

Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie. 3 h.

Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. 1^{re} partie. 2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie ; conférences
d'embryologie et d'histologie..* — Tous les jours,
à 2 heures, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histogénie et conférences d'histologie et
d'embryologie.*

(A lieu pendant le semestre d'été.)

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Jean-Louis Prevost**, prof. ord.

<i>Physiologie.</i> — Fonctions de nutrition.	6 h.
Lundi, mardi, vendredi, samedi, à 4 heures, et mercredi, de 4 à 6 heures.	Ec. Méd.
<i>Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	3 h. $\frac{1}{2}$
Lundi, de 10 h. à midi, et jeudi, de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 3 h.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

<i>Pathologie générale.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Inst. path ¹ .
<i>Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques.</i>	4 h.
Lundi et jeudi, de 2 à 3 h., samedi, de 2 à 4 h.	Inst. path.
<i>Exercices d'autopsie</i> par groupes d'élèves et sur convocation.	
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	4 h.
2 fois par semaine, de 1 h. $\frac{1}{4}$ à 3 h.	Inst. path.
<i>Recherches spéciales.</i> — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

<i>Clinique médicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. $\frac{1}{2}$ à midi.	Hôp. cant ² .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, de 9 h. à 10 h. $\frac{1}{2}$, sauf le samedi.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien-adjoint).	4 h.
Mercredi et vendredi, de 4 à 5 heures.	Hôp. cant.
<i>Cours des méthodes d'investigation.</i> (Cours de diagnostic).	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Hôp. cant.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 à 9 h.	Maternité.
<i>Cours théorique d'obstétrique.</i>	2 h.
Jeudi, de 4 à 6 heures.	Maternité.
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Maternité.
<i>Maladies de l'urèthre et de la vessie chez la femme</i> (avec exercices pratiques de cystoscopie).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	Maternité.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.

<i>Cours de pathologie interne et de clinique infantile.</i> — Maladies du système nerveux et maladies infectieuses.	3 h.
Mardi et samedi, à 5 h.; jeudi, à 3 heures.	Clin. inf.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

<i>Pathologie externe.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Médecine opératoire.</i>	8 h.
(A lieu au semestre d'été).	Ec. Méd.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

<i>Cours de polyclinique chirurgicale.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 6 heures.	Ec. Méd.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.

<i>Thérapeutique et matière médicale.</i> — Antiseptiques.	
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.	
— Diurétiques.	4 h.
Lundi, mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Polyclinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Polyclinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Polyclinique.
<i>Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler</i> (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique).	
(Voir cours de Privat-docents.)	

M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et pratique.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. ¹
<i>Cours d'autopsies médico-légales.</i> — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Morgue jud.
(Ne sont admis comme pratiquants que les élèves inscrits pour le cours d'autopsies.)	
<i>Accidents du travail.</i> — Recherches spéciales.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al ² .
M. le Dr Hugues Oltramare , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	
(A lieu en été seulement.)	
M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i>	2 h.
Lundi, à 5 heures, et vendredi, à 4 heures.	Ec. Méd.
<i>Bactériologie.</i>	2 h.
(Le cours a lieu pendant le semestre d'été.)	
<i>Exercices pratiques de bactériologie.</i>	
Tous les jours.	Policlinique.
<i>Recherches spéciales de bactériologie, d'hygiène et de pathologie expérimentale.</i>	
Tous les jours.	Policlinique.
M. le Dr Georges Haltenhoff , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique ophtalmologiques.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Clin. ophtalm.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	Clin. ophtalm.

1. Morgue judiciaire.

2. Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr Raoul de Seigneux , prof. extr.	
<i>Policlinique gynécologique</i> (stage).	2 h.
Lundi et vendredi, à 6 heures.	Maternité (Salle 26).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr Louis Aubert.	
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Maternité.
M. le Dr Henri Audeoud.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Policlinique.
M. le Dr Frédéric Battelli.	
<i>Physiologie des organes des sens.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr Jules Barth.	
<i>Coprologie clinique.</i> (Chimie médicale.)	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. Méd.
M. le Dr Pierre Besse.	
<i>Conférence de physiothérapie.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	Policlinique.
M. le Dr Albert Bétrix.	
<i>Physiologie et pathologie des suites de couches.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	Maternité.
<i>Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.</i>	2 h.
Mardi, de 3 à 5 heures.	Maternité.
M. le Dr Edouard Borel.	
<i>Répétitoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique.	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Univ. salle 33.
M. le Dr Maurice Bourcart.	
<i>Leçons cliniques et pratiques de massage chirurgical.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Philippe Bourdillon.	
<i>Policlinique infantile.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Dispensaire des méd.
M. le Dr Alexis Brissard.	
<i>Traitement manuel d'après Kelgren.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Policlinique.

- M. le Dr **Eugène Bujard.**
Les glandes. Genèse et morphologie. 1 h.
 Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Francis Buscarlet.**
Pathologie externe. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Auguste Collomb.**
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière, 4, Rue de Lausanne.
- M. le Dr **Alec Cramer.**
Les maladies infectieuses au point de vue clinique et bactériologique. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Polyclinique (Salle des Cours).
- M. le Dr **Francis Descœudres.**
Les soins ante- et postopératoires en chirurgie. 1 h.
 Vendredi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**
Dermatologie élémentaire. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- M. le Dr **David Gourfein.**
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Clin. part.
- M. le Dr **Louis Grounauer.**
*Leçons théoriques et pratiques de chirurgie orthopédique et
 de mécanothérapie.* 1 h.
 Lundi, à 6 heures. Institut. Zander.
- M. le Dr **Nicolas Guerdjikoff.**
Pathologie de l'accouchement. 1 h.
 Samedi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Paul Huebschmann.**
*Anatomie pathologique du système locomoteur (muscles,
 os, articulations).* 1 h.
 (Jour et heure à fixer avec les étudiants). Inst. pathologique.

- M. le Dr **Bélaire Huguenin.**
*Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme
 (avec démonstrations).* 1 h.
 Vendredi, à 3 heures. Labor. Maternité.
- Répétitoire de pathologie générale* 1 h.
 Lundi, à 6 heures. Université.
- Les réactions micro-chimiques et les méthodes de coloration.* 1 h.
 Jeudi, à 6 heures. Université.
- M^{me} Dr **Marie Huguenin-Radmilovitch.**
Ophtalmologie pratique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer avec les étudiants.) Clin. ophtal.
- M. le Dr **Gustave Humbert.**
Répétitoire de pathologie interne. 2 h.
 Vendredi, de 8 à 10 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Julliard.**
Cours pratique de bandages et appareils chirurgicaux. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **René Kœnig.**
Chapitres choisis de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Charles Ladame.**
Psychiatrie générale et répétitoire. 1 h.
 Jeudi, à 6 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**
Chirurgie des organes génito-urinaires. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- Asepsie et antisepsie (avec exercices pratiques).* 1 h.
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Ernest Lévy.**
*De l'influence des cures de repos, de la psychothérapie et
 et de l'hydrothérapie en médecine.* 1 h.
 Samedi (heure à fixer). Ec. Méd.

- M. le Dr Alfred Machard.**
Traitement de la tuberculose articulaire et osseuse infantile. 2 h.
 Mardi, à 2 heures. Asile des Enfants malades, Pinchat.
- M. le Dr Henry Mallet.**
Technique de clinique infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr Edouard Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. 1/2
 Samedi, de 8 h. 1/2 à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)
- M. le Dr Rista Mitkovitch.**
La criminalité et la responsabilité au point de vue anthropologique et medico-légal. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Univ.
- M. le Dr Hans Nægeli-Akerbloom.**
Histoire de la médecine. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Aristide Papadaki.**
Psychiatrie légale. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants.) Univ.
- M. le Dr Daniel Pasmanik.**
Leçons théoriques sur l'oto-rhino-laryngologie (avec démonstrations). 2 h.
 (Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Ec. Méd.
- M. le Dr André Patry.**
Technique ophtalmologique (avec présentation de malades). 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Hôp. cant. salle 84.
- Signes oculaires des maladies du système nerveux (avec présentation de malades).** 1 h.
 Mercredi, à 4 heures. Hôp. cant. salle 84.
- M. le Dr Maurice Roch.**
Répétitoire de thérapeutique (avec applications pratiques). 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Clin. médicale.
- M. le Dr Charles Ruel.**
Répétitoire de médecine interne. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.

- M^{lle} Dr Lina Stern.**
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Fernand Tissot.**
Les empoisonnements. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Morgue jud.
- M. le Dr Bernard Wiki.**
Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
- M. le Dr Adrien Wyss.**
Cours de polyclinique oto-laryngologique. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière, 26, r. de Candolle.

A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques,

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié par l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 Juin 1907* ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Du-four, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

Plan des Études médicales¹.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique; pédiatrique; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques: Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o **SEMESTRE D'HIVER**: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques: Cours d'autopsies.

10^o **SEMESTRE D'ÉTÉ**: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Au nom de l'Université,

R. CHODAT, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1910-1911.

GENÈVE, le 16 Juillet 1910.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique:

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.
Cl. = Clinique.
Cl. Inf. = Clinique infantile.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner D. Gourfein	M. Cl.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner E. Martin	M. H. Gourgas
9	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod D. Gourfein	E.M. Cl.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod O. Beuttner E. Martin	E.M. M. H. Gourgas
9-10 ¹ / ₂	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.		
10							A. Eternod L. Mégevand	E.M. M.J.			O. Beuttner E. Kummer B. Wiki	M. E.M. E.M.
10 ¹ / ₂ -12	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.		
11	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski A. Eternod L. Mégevand	E.M. E.M. M.J.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski E. Kummer L. Mégevand B. Wiki	E.M. E.M. M.J. E.M.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2	M. Askanazy I.P. G. Haltenhoff P.	L. Mégevand M.J. A. Machard E.M.	R. Weber A.A. G. Haltenhoff P.	M. Askanazy I.P.	L. Mégevand M.J.	M. Askanazy I.P.						
3	S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M. F. Buscarlet E.M. A. Cramer P. Ch. Julliard E.M. A. Bétrix M.	S. Laskowski E.M. R. Weber A.A.	S. Laskowski E.M. A. D'Espine Cl. inf.	S. Laskowski E.M. G. Haltenhoff Cl. F. Descœndres E.M. B. Huguenin M.	S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M.	M. Askanazy I.P.	
4	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. A. Bétrix M. A. Patry H.C.	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. A. Bétrix M. P. Bourdillon Cl.	J.-L. Prevost E.M. L. Bard H.C. F. Battelli E.M. A. Patry H.C.	O. Beutner M. C. Girard H.C. M. Bourcart H.C. A. Collomb Cl. p.	J.-L. Prevost E.M. H. Cristiani Pol. P. Besse Pol.	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. C. Du Bois H.C. L. Stern E.M.						
5	H. Cristiani Pol.	A. D'Espine Cl. inf. P. Bourdillon Cl. E. Lardy E.M.	J.-L. Prévost E.M. L. Bard H.C. E. Lardy E.M.	A. D'Espine Cl. inf. A. Collomb Cl. part. A. Wyss	A. Mayor P. E. Bujard E.M. E. Lardy E.M.	A. D'Espine E.M. F. Tissot M.J.						
6	A. Mayor P. J. Veyrassat Pol. R. De Seigneux M. L. Grounauer E.M. B. Huguenin Univ.	H. Audeoud P. H. Nageli-Ackerbloom M.	A. Mayor P.	L. Aubert M. E. Borel U. 33 C. Ruel E.M. A. Wyss B. Huguenin Univ. C. Ladame U. 17	J. Veyrassat Pol. R. De Seigneux M.	C. Ruel E.M. N. Guerdjikoff M.						
8-10				M. Roch Cl. méd.	G. Humbert H.C.							

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1911 et 1912.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1912.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *La philosophie de M. Bergson.*

Le prix sera décerné en juin 1911.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1911.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET : *Les Relations politiques de Genève et des Suisses au XVIII^e siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1911.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1912.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois ;
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède

L'Université décernera, en juin 1911, et, à partir de là tous les deux ans, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1912.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

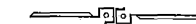
Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.



Subsides

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 4.000. —.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1911, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1911, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur

un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats: (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie. Les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1911, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1911, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1911 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1911 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les idées religieuses et morales du prophète Amos.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1911.

Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1912 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La religion de la Loi chez le peuple biblique, ses rapports avec le sentiment religieux humain.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1912.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1911, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1911, au Doyen de la Faculté de Médecine,

pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1911, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

R. CHODAT, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

diants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

moderne ont lieu à la fin du semestre d'hiver et, exceptionnellement, à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.


Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat seront rendues munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel de Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement. Hôtel de Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
 5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
 18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
 19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
- 

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*
Edouard REVACLIÈRE, *secrétaire-général*.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
- M^{me} Emilie GAUTHIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre . . .	Passeport.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Danemark . . .	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . .	Passeport.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce . . .	Passeport.
Hongrie . . .	Passeport.
Italie . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
Russie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède et Norvège .	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

PITTARD, Eugène, maître au Collège.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Philippe-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

Bibliothèque publique et universitaire. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, boulevard des Philosophes, 14.
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
 Baumgarten, Arthur, chemin Dumas, 13, Champel.
 Bedot, Maurice, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Breitenstein, Jules, Satigny.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Bruns, Victor, chemin Dumas, 13.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, boulevard de la Tour, 4.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Cristianì, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, 25, Chêne-Bougeries.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, route de Florissant, 72.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 François, Alexis, rue Bellot, 5.
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
 Gautier, Lucien, Coligny.
 Gautier, Raoul, Coligny.
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
 Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.
 Kummer, Ernest, plateau de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 Martin, Alfred, Corratèrie, 10.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhau, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 21.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratèrie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, avenue des Vollandes, 5.
 Rehfoùs, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 RoCHAT, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.
 Seigneux, de, Raoul, boulevard des Philosophes, 18.
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Veyrassat, Jean-Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Winiarski, Léon, Acacias, 39.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Aubert, Louis, rue de la Pelouse, 6.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Bally, Charles, boulevard Carl-Vogt, 97.
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
 Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.
 Berguer, Georges, rue Liotard 31.
 Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.

MM. Bersot, Daniel, route Caroline, 44.
Besse, Pierre, place du Molard, 4.
Béatrix, Albert, place du Port, 1.
Borel, Edouard, Hospice de Perreux, Boudry, Neuchâtel.
Bourcart, Maurice, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.
Bron, Antoine, avenue d'Aire, 5.
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6, Plainpalais.
Buscarlet, Francis, rue Petitot, 12.
Caleb, Albert, place du Molard, 9.
Cantoni, H., rue de Hesse, 12.
Carl, Jean, Museum d'Histoire naturelle.
Cellérier, Lucien, Montchoisy, route de Frontenex, 65.
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
Choisy, Louis-Frédéric, rue des Chaudronniers, 1.
Collet, Léon-W., rue Saint-Léger, 5.
Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.
Court, G., Corratierie, 13.
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
Cramer, Alec, Avenue du Mail.
Deonna, Woldemar, rue Le Fort, 2.
Descœudres, Francis, rue de la Promenade, 2, La Chaux-de-Fonds.
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
Durand, Ernest, villa Les Grottes, 59.
Elkan, Susanne, route de Lyon, 66.
Fahmy, Mohammed, avenue du Mail, 20.
Falk, Félix, rue de Candolle, 30.
Ferrière, Adolphe, Florissant, 15.
Folliet, Edouard, avenue Pictet-de-Rochemont, 17.
Golblum, Henryk, rue de Saussure, 6.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
Grounauer, Louis, rue de Candolle, 18.
Guerdjikoff, Nicolas, rue de Hollande, 16.
Haissly, Maxime, rue Bernard-Dussaud, 4.
Hayem, Henri, La Chapelle, près Carouge.
Hersch, L., rue Caroline, 40.
Hochreutiner, B.-Pierre, rue de la Cloche, 8.
Huebschmann, Paul, rue des Eaux-Vives, 118 bis.
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
Huguenin-Radmilovitch, Marie, M^{me}, rue du Port, 11.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Karadjian, Georges, boulevard Carl-Vogt, 53.
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 8.
Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
Lévy, Ernest, Granges (Soleure).

MM. Liwchitz, Grégoire, avenue de Rumine, 50, Lausanne.
Machard, Alfred, rue de la Corratierie, 16.
Mâday, de, André, boulevard James-Fazy, 2.
Mallet, Edouard, Grand-Lancy.
Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
Mercier, Alfred, boulevard des Tranchées, 32.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Milkovitch, Rista, avenue de la Gare des Vollandes, 18.
Monnier, Alfred, rue de l'Université, 5.
Monnier, Jean-Jacques, avenue de Champel, 10.
Monod, Edmond, boulevard de la Tour, 8.
Naegeli-Akerblom, Hans, rue Tœpffer, 11 bis.
Papadaki, Aristide, villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
Pasmanik, Daniel, rue Pierre-Fatio, 13.
Pasmanik, Dora, chemin Venel, 7, Champel.
Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
Piclet, Arnold, Promenade du Pin, 5.
Plancherel, Michel, place des Philosophes, 6.
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.
Reynold, de, Gonzague. Vinzel sur Rolle.
Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
Roget, Frédéric, rue du Cloître, 1.
Roussy, Albert, route de Chêne, 105.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
Saussure, de, René, rue de la Bourse, 10.
Scheuer, Otto, Grand-Lancy, 95.
Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
Secheyay, Albert, chemin des Charmilles, 39.
Servettaz, Camille, Lycée, Thonon.
Stefano, de, Antonino, rue du Jeu-de-l'Arc, 11.
Steinmann, Emile, rue du Belvédère, 1.
Stern, Lina, rue Lombard, 4.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, route de Pregny, 7.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Viret, Louis, rue Jean-Jaquet, 77.
Vulliét, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.
Warinsky, Thadée, Ecole de Chimie.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
Wroczyński, Adam, rue Muzy, 3.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, ch. des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 8 ou 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures ; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

M. E. Clément, Université.

M^{me} V^e Ramaz, Ecole de Médecine.

M. Gailloud, Institut pathologique.

M^{me} Ramel, Maternité.

MM. Hämmerli, Ecole de Chimie.

Pianca, Policlinique.

Arlaud, Morgue judiciaire.

